



Direction des Finances  
Service Moyens et Missions  
Transversales  
1.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe  
centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Pour l'exercice 2022, le CMPPD a conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé. La dotation annuelle de l'exercice 2022, s'est élevée à 2 261 136,70 €. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2021 (+231 K€ à 2,4M€). Dans le même temps les dépenses ont augmenté de 112 K€ atteignant 2,4 M€. Bien qu'ayant un solde de gestion négatif sur l'exercice, le résultat définitif reste lui excédentaire.

**A - les recettes de fonctionnement : 2,4 M€**

- Groupe 1 : Produits de la tarification : 2,3 M€

Les produits de la tarification sont en progression d'environ 9 % par rapport à 2021 (+188 486 €). Ce montant intègre notamment le financement des mesures du Ségur de la santé pour 121 K€. Le nombre de séances réalisées reste stable par rapport à l'exercice précédent avec 22 050 pour une file active de 1 343 patients (1 284 en 2021).

- Groupe 2 : Autres produits : 110 K€

Les autres produits sont en hausse de 51 % par rapport à 2021 (+34 060,30 €). Cela s'explique par une régularisation d'un remboursement de salaire d'un médecin de 2021, d'une hausse de 7 300 € de la subvention du Département suite à l'accroissement du nombre de personnels bénéficiaires

de la prime de fin d'année et de diverses régularisations de salaire d'agents.

## **B - les dépenses de fonctionnement : 2,4 M€**

- Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante : 64 K€

Les dépenses d'exploitation courante sont en baisse de 16 % par rapport à l'exercice antérieur (-12 197 €). Les postes principaux de dépenses sont l'énergie, les fournitures administratives et éducatives, les voyages et déplacements pour formation et majoritairement les prestations de nettoyage.

- Groupe 2 : Dépenses de personnel : 2,2 M€

Les dépenses de personnel connaissent une nette augmentation de 5 % (+108 502 €). En cause principalement la hausse du point d'indice de 3,5 % dès le 1<sup>er</sup> juillet mais aussi des variations sur le remboursement de différents salaires ; du paiement d'heures supplémentaires au profit du personnel de l'éducation nationale mis à disposition du CMPPD ; d'une hausse d'ETP des contractuels, ou encore du rattrapage de cotisations au CNFPT et d'un versement au fonds national de compensation du supplément familial de traitement.

- Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure : 195 K€

Le groupe 3 voit son niveau de dépenses augmenter en 2022 de 9 % (+16 066 €). On y trouve principalement des dépenses de locations immobilières pour 165 K€ et des coûts de formations pour 31 agents (coûts en baisse par rapport à 2021).

## **C - L'équilibre budgétaire :**

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 797 412,76 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2022 du comptable public. L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2023 (001 recette) :  
188 017,27 €;
- résultat de fonctionnement à reporter (002 recette) :  
609 395,49 €.
  - dont 145 751,67 € affectés au BP 2023,
  - dont 463 643,82 € à affecter à une décision ultérieure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-66882C-DE-1-1  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la Présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique départemental arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

o Investissement	+188 017,27 €
o Fonctionnement	+609 395,49 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 <sup>1</sup>	+797 412,76 €

---

<sup>1</sup> Après reprise des résultats antérieurs. A noter que l'*instruction M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux* permet la reprise des résultats d'investissement de N-1 en N, et, en fonctionnement, il est possible de reprendre en N tout ou partie des résultats de N-2. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la Présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique départemental comme suit :

- résultat d'investissement à reporter en 2023 (001 recette) : 188 017,27 €;
- résultat de fonctionnement à reporter (002 recette) : 609 395,49 €.
  - dont 145 751,67 € affectés à l'équilibre du BP 2023,
  - dont 463 643,82 € à affecter à une décision ultérieure.



Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE